

## Compte rendu synthétique du colloque du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'IDES ouvert par Hugues Sibille nouveau Président du groupe ESFIN-IDES

### « L'économie sociale, une alternative à la financiarisation de l'économie »

C'est le thème provocant – mais pertinent dans le contexte de crise actuelle – du colloque organisé par l'IDES Institut du développement de l'économie sociale - première société de capital risque dédiée aux entreprises de l'économie sociale - à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire qui a réuni à Paris en décembre dernier 250 personnes : banquiers et chefs d'entreprises de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations), économistes et élus. Cette manifestation fut aussi l'occasion de célébrer le passage de témoin entre François Soulage, Président du Groupe ESFIN -IDES durant 25 ans et son successeur Hugues Sibille.

*Dans son ouverture, Hugues Sibille* a souligné que la demande d'économie sociale et solidaire n'avait jamais été aussi forte. Selon lui, face à un fort besoin de développement des entreprises du secteur, il est important qu'elles disposent d'outils financiers adaptés. L'économie sociale doit également chercher à mieux formaliser ses contributions aux nouvelles formes de régulation des prix, de l'économie des territoires, de la finance patiente et de l'emploi.

### *En introduction l'économiste Daniel Cohen a rappelé l'évolution de la financiarisation de l'économie et les aspects conjoncturels et structurels de la crise actuelle.*

Selon lui la crise de 1929 a entraîné l'avènement d'un capitalisme managérial affranchi de la tutelle de la bourse : un conseil d'administration ne pouvait plus imposer à la direction d'une entreprise des décisions uniquement favorables aux actionnaires. Mais à partir des années 1980, les leçons de la crise de 1929 ont été progressivement oubliées. Petit à petit la bourse a repris le pouvoir. C'est le triomphe du capital financier et patrimonial. Conjugué aux révolutions conservatrices britannique et américaine, ce mouvement aboutit au démantèlement du triptyque classique régulation keynésienne - régulation fordiste – État Providence. Le monde se place alors sous l'autorité d'un nouveau monétarisme, l'entreprise idéale est sans travailleur et l'État Providence n'est vu que sous l'angle défavorable du coût. La crise actuelle consacre la faillite de cette vision particulièrement dématérialisée de l'économie. Aujourd'hui, toute la difficulté est de penser le nouveau modèle qui régulera le capitalisme au mieux.

### **Extraits des débats des deux tables rondes successivement animées par Corinne Rieber :**

**La première table ronde** a réuni deux des principales banques de l'économie sociale et la Caisse des Dépôts qui ont confirmé leur attachement et leur soutien au financement de l'économie sociale.

*Philippe Braidy, Directeur du développement territorial et du réseau à la Caisse des dépôts, Jean-Claude Detilleux, Président du Crédit Coopératif et du CEGES et Etienne Pflimlin, Président du Crédit Mutuel ont été questionnés tour à tour :*

### ***Quels sont les outils financiers pour l'économie sociale ?***

#### **Philippe Braidy, Caisse des dépôts**

La loi de modernisation de l'économie a conforté le rôle de la Caisse des dépôts, celui d'un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique. C'est aussi un établissement financier chargé de développer et gérer des outils favorisant la création d'activité et d'emploi par et pour tous types de publics : l'actualité m'oblige à évoquer le nouveau fonds stratégique

d'investissement, bien entendu, mais les créateurs d'entreprise personnelle – à travers les dispositifs de prêt d'honneur – et les personnes les plus durablement éloignées de l'emploi – par l'intermédiaire du fonds de cohésion sociale – constituent également la cible privilégiée de l'intervention de la Caisse des Dépôts. Nous appréhendons l'économie sociale dans sa capacité à contribuer à l'emploi par le biais de la création d'entreprise et de l'insertion par l'activité économique. Nous avons ainsi imaginé des systèmes de prêts, de garanties et d'apports en fonds propres adaptés à ses modèles économiques qui doivent être de plus en plus rigoureux. A l'image du fonctionnement du dispositif rénové d'aide publique à la création/reprise d'entreprise (l'ACCRE), nous distinguons ce qui relève de l'apport de fonds et de l'accompagnement des projets. Nous sommes en ce sens extrêmement attentifs à la qualité des projets. Chaque année, au travers de son soutien à l'ensemble des composantes de l'emploi – 5 000 microcrédits personnels, 7 000 associations accompagnées, plus de 30 000 petites entreprises financées – la Caisse des Dépôts contribue ainsi à la création ou la consolidation de plus de 180 000 emplois. Merci aux réseaux de proximité tels l'IDES ou France Active, sur lesquels nous nous appuyons pour la mise en œuvre de notre action.

### **Jean-Claude Detilleux, Crédit Coopératif**

Nous défendons l'idée de « finance patiente » mise au service de projets concrets, de l'économie de proximité, de l'intérêt général, en opposition à la maximisation immédiate du profit. Nous disposons d'une panoplie de produits adaptés très vaste (le titre participatif, le titre associatif...). Nous avons convaincu l'Etat d'irriguer l'économie sociale par le biais de l'épargne salariale mais aussi de mettre en place les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Les structures spécialisées qui mettent ces initiatives en œuvre sont les banques de l'économie sociale. Nous avons aussi inventé le système de la caution mutuelle, les outils de fonds propres, etc. Nous sommes favorables au développement d'outils spécialisés pour le financement de l'économie sociale, tout en reconnaissant que l'IDES représente une synthèse intéressante en la matière. Nous avons créé l'IDES sur le modèle des Sociétés de Développement Régional, mais avec une participation importante de l'Etat et une différence essentielle : nous finançons uniquement des entreprises de l'économie sociale, et des outils d'investissement particuliers, tels que le « titre participatif ».

### **Etienne Pflimlin, Crédit Mutuel**

Un champ économique et culturel propice aux valeurs de l'économie sociale s'ouvre devant nous. L'une de nos forces réside notamment dans notre capacité à coordonner différents éléments : l'expertise de la banque, la mobilisation du partenaire et l'accompagnement assuré par les associations de terrain. La profession bancaire se caractérise par une hyper réglementation des produits et des modes de fonctionnement, tous identiques. Nous imaginons a contrario d'autres produits, ouverts à tous et répondant aux besoins de nos clients en les anticipant. De même, il existe plusieurs manières de vendre des produits d'épargne. Nous refusons par exemple le commissionnement des vendeurs, afin de ne pas les inciter à vendre des produits qui ne répondraient pas aux besoins d'épargne ou qui pourraient générer le surendettement de nos clients.

## ***Le mode de gouvernance démocratique des entreprises de l'économie sociale est-il une garantie de contrôle et de régulation ?***

### **Etienne Pflimlin**

Nous devons vivifier nos modes de gouvernement démocratiques. Et dans le même temps, augmenter la compétence des administrateurs : les métiers financiers sont techniques et les personnes élues par les sociétaires doivent être excellemment formées. En contradiction avec le débat démocratique propre à nos structures, le secret nécessaire en cas de négociation dans le monde capitaliste, peut être respecté en élisant des personnes réellement représentatives et en limitant le secret à leur cercle.

### **Jean-Claude Detilleux**

Pour que nos sociétaires participent de la manière la plus éclairée à nos débats, nous ajoutons aux convocations aux assemblées générales régionales un rapport moral, bref « rapport coopératif » expliquant les évolutions de la Banque. Nous renforçons également la vie coopérative de la Banque. Les personnes morales qui travaillent en coopération avec le Crédit Coopératif sélectionnent les personnes les plus qualifiées pour les représenter au sein du Conseil d'administration. Par ailleurs, nous organisons des sessions de formation des administrateurs. De plus, dans certains mouvements coopératifs existent des « réviseurs », qui s'attachent à analyser la manière dont les principes coopératifs sont appliqués en dressant par exemple des « bilans sociétaux ».

### **Philippe Braidy**

La gouvernance ne concerne pas que les modes de désignation des membres des banques coopératives. Les réseaux associatifs sur lesquels nous nous appuyons font largement appel au bénévolat. Or la LME autorisera ceux d'entre eux qui le souhaitent à distribuer du crédit. Le problème de la gouvernance est donc beaucoup plus large et nécessitera de plus en plus de la formation et des règles du jeu communes, car le crédit est une activité spécifique qui repose sur l'épargne, par définition remboursable.

### ***Le secteur de l'économie sociale est il également touché par la crise ?***

#### **Jean-Claude Detilleux**

Oui, mais les banques coopératives subiront essentiellement des dégâts collatéraux. Par ailleurs, le pouvoir de décision décentralisé (structures régionales) nous a préservé de prises de décision toxiques unanimes. Enfin, le fait de ne pas rechercher le profit maximal à court terme nous a évité de figurer dans les crises successives, comme dans le cas des subprimes : seules les filiales cotées des banques coopératives, trop autonomes, ont été touchées par cette crise.

#### **Etienne Pflimlin**

Pour des raisons d'intégration dans le système financier mondial, nous subissons les effets collatéraux de la crise. Notre cœur d'activité est nettement moins touché que nos activités financières. Cette situation met en lumière l'un des principaux défis de l'économie sociale : comment ne pas perdre son identité en se mettant à la dimension de ses concurrents.

Quant à la crise du crédit, elle est davantage liée à un problème de confiance qu'à un problème d'offre. Or les banques coopératives ont l'avantage de pouvoir construire cette confiance avec leurs clients, du fait de leur proximité. Nous ne connaissons pas d'effondrement : sur douze mois, nos crédits ont augmenté de 11 %, avec des taux d'intérêt limités autour de 5 %.

#### **Philippe Braidy**

Nous aussi avons été touchés par la crise financière dans la mesure où nous investissons en actions. Mais le soutien au secteur de l'économie sociale ne pâtira pas des impacts sur les budgets d'intérêt général de la Caisse des dépôts car elle contribue à la relance et préserve des emplois qui ne sont pas délocalisables. Notre vocation première reste de soutenir les zones sur lesquelles le marché ne vient pas spontanément. Notre vigilance concerne aujourd'hui davantage les conséquences possibles d'une fragilisation de l'ensemble du système financier et les difficultés éventuelles à mobiliser les acteurs bancaires capitalistiques.

**La deuxième table ronde a apporté les témoignages de quatre entreprises très différentes via : François Soulage, Président du conseil de surveillance de Chèque Domicile ; Jean Luc Candelon, Président de Scopelec ; Alain Landec, Président de Starexcel ; Michel Landreau, Directeur général de Vendée Sani Therm.**

### ***Conditions et moyens du développement des entreprises de l'économie sociale***

#### **François Soulage, Chèque Domicile**

Chèque Domicile est le premier émetteur français de chèques de service. Nous avons opté pour une SA contrôlée par l'économie sociale afin de pénétrer un marché très concurrentiel en disposant des capitaux importants. Nous avons assis notre légitimité en mettant en place un directoire et un conseil de surveillance. Ainsi, tous les partenaires ont une voix au sein du Conseil de surveillance tandis que les décisions stratégiques sont prises à la majorité du capital détenu. L'IDES, associé à Chèque Déjeuner pour créer Chèque Domicile en 1996, a rapidement revendu ses parts (40%) à d'autres partenaires de l'économie sociale. Notre approche sociale est notre force et notre faiblesse. Nos prix ne sont pas toujours les plus concurrentiels car nous privilégions la qualité du service ; et nous devons faire œuvre de pédagogie avec nos actionnaires afin de leur faire comprendre que de fortes plus-values ne sont pas notre finalité. Dans le même temps, ces valeurs font aussi la différence avec les personnes qui partagent nos convictions.

### **Jean Luc Candelon, Scopelec**

Notre cœur de métier est l'installation d'infrastructures auprès des opérateurs de télécommunication et des collectivités territoriales. Nous travaillons aussi à l'intégration de systèmes de télécommunication et des réseaux d'électricité. Nous comptons 800 collaborateurs et réalisons un chiffre d'affaires de 90 à 92 millions d'euros en 2008.

Nous nous développons en interne en formant nos collaborateurs et par croissance externe afin d'atteindre la taille critique nécessaire. Les entreprises que nous rachetons ne sont pas nécessairement des coopératives. Mais Scopelec en est la maison mère et les contrôle. Les partenaires de l'économie sociale, tel l'IDES financent notre développement. Mais nous en avons atteint les limites. Notre fort développement nécessite de trouver de nouveaux et plus importants moyens de financement. Cette question est posée par les entreprises de l'économie sociale à fort développement qui pour cela ont besoin de capitaux.

### **Alain Landec, Starexcel**

Starexcel est une société coopérative qui évolue dans le monde de la construction automobile. Nos adhérents sont des distributeurs de pièces détachées qui fournissent des garages labellisés ou des centres auto. Notre développement passe d'abord par la croissance externe, le marché de la pièce détachée étant relativement plat. Les sociétés françaises que nous rachetons sont des SA classiques, elles sont filiales indépendantes de la coopérative. Notre financement est assuré par le Crédit Coopératif et le Crédit Mutuel. Nous avons fait appel à l'IDES pour racheter l'un de nos anciens concurrents. L'Institut nous a partiellement aidés mais nous menons des opérations lourdes qui nécessitent des financements importants. Or l'IDES ne peut pas toujours y accéder et nous nous retrouvons souvent seuls face à de gros investissements.

Les fonds propres d'une société coopérative sont en général faiblement constitués. Trente ans après sa création, ceux de Starexcel ne permettent pas d'affronter les défis modernes du développement et du papy-boom. Or le marché financier nous prête difficilement, au regard de nos fonds propres. Et alors que nos besoins peuvent dépasser les 10 millions d'euros les financements de l'IDES sont limités à 1 ou 1,5 millions d'euros. Néanmoins, l'IDES intervient auprès de nos adhérents de manière très efficace. Adapté à des entreprises petites ou moyennes, le titre participatif s'avère insuffisant pour des investissements lourds.

### **Michel Landreau, Vendée Sani Therm**

Vendée Sani Therm est une coopérative d'achat rassemblant 350 adhérents : artisans électriciens ou chauffagistes. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 76 millions d'euros en 2007 et elle emploie 200 salariés. Nous achetons des produits, les stockons et les redistribuons. Notre objectif est d'accompagner nos membres dans leur développement, y compris en mettant à leur disposition des moyens logistiques importants. Notre développement est essentiellement régional. Il s'est fait par le biais de la fidélisation d'entreprises et de l'installation de la vie coopérative. Nous avons besoin d'investissements lourds, pour lesquels les banques nous accompagnent. Des projets importants ont aussi nécessité des augmentations de fonds propres, ce qui est difficile car notre capital n'étant pas rémunéré, nous ne sommes pas attractifs du point de vue des artisans. Nous avons donc décidé d'émettre des titres participatifs : à l'occasion de la première émission, nous avons eu la surprise de lever dix fois la demande en interne. Les titres participatifs ont été émis pour une durée de sept ans, les adhérents touchant annuellement les intérêts en même temps que les remises. Par ailleurs nos résultats sont distribués au prorata des achats : c'est donc l'excédent de la coopérative qui est redistribué. En 2007, nous avons ainsi réparti 3,8 millions d'euros entre 350 entreprises.

## ***Le statut coopératif vous convient-il ? Est-il attractif pour vos adhérents ? Comment s'exerce la gouvernance coopérative sur vos filiales SA ?***

### **Michel Landreau**

Oui. Nous avons développé une filiale informatique intégrée à 100 % dans la coopérative, qui nous permet de développer de nouveaux services pour nos adhérents tels que le e-commerce, ainsi qu'une autre filiale pour les achats non stratégiques des artisans. Nous sommes une cinquantaine de coopératives en France regroupées sous le sigle ORCAB et nous réalisons un chiffre d'affaires d'environ 500 millions d'euros. Nous avons choisi le statut de l'UES afin de maintenir l'esprit qui nous anime tout en restant intégrés dans le secteur marchand.

### **Alain Landec**

Nos adhérents sont attachés au statut de la coopérative car ils souhaitent participer à la vie de l'entreprise. Mais ils sont souvent moins motivés lorsqu'il s'agit d'intervenir concrètement au moment des augmentations de capital.

Le statut coopératif nous a toujours permis de développer l'entreprise mais nous devons aujourd'hui trouver une solution originale nous permettant de maintenir la coopérative afin que les adhérents restent associés à son fonctionnement et que des investisseurs extérieurs puissent intervenir à long terme ou sur des opérations ponctuelles. Nous avons ainsi imaginé le principe d'une SAS dont la coopérative serait actionnaire, de même que les adhérents réunis dans une holding d'investissement resteraient présents au sein du Conseil de surveillance.

### **Jean Luc Cadelon**

Oui. Nos statuts permettent tout d'abord aux salariés de devenir associés. Par ailleurs, la coopérative est un état d'esprit qui passe par le respect de certaines règles éthiques. Nous investissons beaucoup sur des modes de management authentiques. Nous intégrons les nouvelles structures dans la coopérative lorsqu'elles sont prêtes. La culture coopérative n'est pas innée et nous préférons prendre le temps de mener les chantiers de culture coopérative à leur terme.

### **Synthèse des débats par François Soulage**

Nous sommes bel et bien confrontés au problème de l'apport en fonds propres. L'un des enjeux principaux est la croissance externe de la plupart des entreprises de l'économie sociale, en dépit des difficultés de financement liées au statut coopératif. L'intervention de l'IDES est limitée pour une question de division et de partage des risques avec d'autres acteurs. 1,5 millions d'euros représente déjà un risque unitaire important pour l'Institut. Or l'IDES est le seul à exercer son métier. L'une des pistes à envisager est d'augmenter ses moyens. D'autres pistes sont à explorer...

Nous avons choisi par exemple le statut de SA contrôlée pour Chèque Domicile. Nos investisseurs savent par conséquent qu'ils retireront des avantages le jour où la société sera rentable. Faire évoluer le statut coopératif pour les entreprises en fort développement est un chantier de réflexions indispensable !

S'agissant du groupe coopératif, il semble que le Crédit Mutuel ait trouvé une solution intéressante par le biais de la solidarité construite. Créer des groupes sans lien capitalistique fort entre les unités mais avec des liens contractuels forts semblent être une solution.

Le débat entre démocratie et légitimité est aussi un enjeu essentiel. Au-delà du fonctionnement démocratique, il importe que ceux qui sont en charge de la responsabilité soient bien considérés comme légitimes par ceux qu'ils représentent.

Enfin, il me semble que l'on ne peut pas tout attendre du capital-risque. L'économie solidaire doit aussi apporter des solutions à la création d'activités, construites autour de partenaires épargnants acceptant de prendre du risque.

J'achève ma carrière à l'IDES par cette intervention. J'espère que nous avons fait du bon travail en 25 ans et, en laissant la responsabilité d'ESFIN-IDES à Hugues Sibille, je suis sûr que l'avenir du Groupe est assuré.

### **Conclusion Hugues SIBILLE**

#### **Nouveau président du groupe ESFIN IDES**

Au vu des interventions des entreprises on comprend que ce secteur a besoin d'un outil de financement redéployé et puissant. C'est un métier difficile mais l'équipe d'ESFIN-IDES est en ordre de marche sous la houlette de Dominique de la Margerie, Président du directoire d'ESFIN Gestion, que je remercie. Il est donc possible d'aller plus loin dans le développement de l'économie sociale.

Nous devons maintenant faire l'effort de projeter ESFIN-IDES dans le futur : de procéder à une augmentation de capital en vue de disposer de moyens accrus ; d'établir des partenariats avec d'autres acteurs, tels que France Active. Enfin, la gouvernance de l'ensemble devra également évoluer et le renforcement de la fonction de lobbying de l'IDES auprès des pouvoirs publics sera amplifié.

Je partirai donc de l'existant pour poursuivre l'œuvre entamée et faire en sorte que l'économie sociale conquiert la place qu'elle mérite. Avec plus d'économie sociale le marché se portera mieux.

\*\*\*\*\*

### **l'IDES EN BREF :**

L'Institut de Développement de l'Economie Sociale, SA créée en 1983 est la première société de capital risque dédiée aux entreprises de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations.) Sa mission est de leur apporter des fonds propres sous forme de titres participatifs ou d'obligations convertibles en actions. L'IDES remplit à la demande de l'état diverses missions d'intérêt public .../ propres à favoriser le développement du secteur de l'économie sociale. Plus généralement il accompagne le développement de l'économie sociale en élargissant ses champs d'action pour satisfaire l'évolution des besoins de la société.

En 25 ans d'activité l'IDES a investi 50 600 000 € dans 364 entreprises de tous secteurs (BTP, agroalimentaire, environnement, commerce équitable, distribution bio, insertion, services de proximité, technologie de l'information)

Les perspectives de développement ouvertes ont justifié en 1990 la création de la Holding ESFIN SA dont l'IDES devint filiale. D'autres entités furent successivement créées avec pour certaines un champ d'action précis dans l'économie sociale.

SOFINEI, société de financement des entreprises d'insertion agréées entreprises solidaires

COOPEST, Société d'investissement de l'économie sociale en Europe centrale et de l'Est

ESFIN Participations, société de capital risque dédiée aux PME non cotées.

SPOT, société de financement spécialisée dans la création de nouvelles coopératives de production

SOFICATRA, société européenne (SA de droit belge) basée à Bruxelles, finance toute entreprise coopérative ayant des projets de développement à l'échelle européenne.

**Pour plus d'information sur le groupe ESFIN IDES consulter le dossier de presse  
Et le site : [www.esfin-ides.com](http://www.esfin-ides.com)**

**Contact presse : Janine Euzet Attachée de presse – tel : 06 86 95 30 30**